

Montreuil, le 11 février 2021

LA CGT SIGNE L'ACCORD

La période de négociation du 7ème accord handicap à Orange est terminée. Après plus de 9 séances, grâce à la ténacité de la CGT, l'unité de l'intersyndicale et plusieurs courriers à destination de Stéphane Richard et du DRH Groupe, les négociateurs ont réussi à faire bouger le curseur dans le bon sens de l'intérêt des salariés en situation de handicap et victimes de discriminations.

DANS CETTE NÉGOCIATION, NOUS SOMMES PARTIS DE LOIN CAR ORANGE PROPOSAIT :

- Aucun objectif chiffré de recrutement, que ce soient pour les CDI ou pour les alternants
- Au mieux 80 CDI sur 3 ans
- Fin du TSPH au 1^{er} janvier 2022
- Aucune visibilité sur le budget global des coûts internes et externes
- Un plan d'action de lutte contre les discriminations

A FORCE DE PERSÉVÉRANCE, LA CGT A OBTENU :

- 125 CDI minimums sur 3 ans avec un taux d'embauche minimum de 3,4%
- 230 alternants minimums sur 3 ans
- La reconduite du TSPH sur 3 ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2024
- Des ETP additionnels pour les établissements de plus de 12000 et pour ceux de plus de 6000 effectifs
- Une clarification du rôle et des missions du correspondant handicap
- De nouveaux processus qui éclairent les salariés sur leurs droits
- L'obtention d'un budget de 9,2 Millions /an pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations
- Des commissions de suivi distinctes : handicap et discrimination

Fort des avancées obtenues pendant ce long bras de fer qu'ont été les négociations, la CGT a décidé de signer l'accord. La CGT œuvrera pour qu'il bénéficie au mieux aux salariés.

Plus de 5000 salariés sont déclarés en situation de handicap aujourd'hui à Orange. La CGT a à cœur de défendre leurs droits et à améliorer leurs conditions de travail.

CONSCIENT QU'IL RESTE ENCORE DU CHEMIN À PARCOURIR, LA CGT EST DÉJÀ AU TRAVAIL. ELLE S'APPUIERA SUR CET ACCORD POUR REVENDIQUER À MINIMA :

- **DES EMBauchES (150 CDI MINIMUM)**
- **L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'ALTERNANCE, LES STAGES (360 MINIMUM)**
- **DE VRAIES FICHES DE POSTES MÉTIERS DE CORRESPONDANTS HANDICAP, AVEC DES MISSIONS CLAIREMENT DÉFINIES**
- **DES MOYENS HUMAINS À LA HAUTEUR DES BESOINS POUR ÉQUIPES DE LA MIH**
- **UN BUDGET SUR L'ACCORD À MINIMA IDENTIQUE AU PRÉCÉDENT**
- **UNE TSPH 5 SUR 5 ANS POUR LES SALARIÉS LES PLUS FATIGABLES ET BÉNÉFICIAIRES DE LA RETRAITE ANTICIPÉE (HANDICAP, CARRIÈRE LONGUES....ETC)**